

LOIS RECTIFICATIVES

Le budget 2013 adopté par le Parlement en octobre 2012, a été bâti avec l'hypothèse de consolidation de la croissance économique, notamment grâce à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015. À cet effet, il intègre un volume important d'investissements en progression de 55% par rapport à celui de 2012.

Le financement de certains projets du programme d'investissement était attendu dans le cadre du Groupe Consultatif des bailleurs de fonds organisé à Paris en décembre dernier. Les annonces effectuées par les différents partenaires au cours de cette rencontre ont été supérieures aux attentes du Gouvernement.

Cependant, les contraintes de programmation par les bailleurs des contributions indiquées ainsi que la nécessité de finaliser les études techniques de certains projets pour permettre la réalisation effective des opérations, commande l'ajournement de l'inscription desdits projets au budget 2013.

Par ailleurs, l'évolution de l'exécution d'autres projets a permis de mieux apprécier le niveau des besoins réels. Il en est de même pour certains projets importants non dotés ou insuffisamment dotés mais aussi pour des projets cofinancés non pris en compte initialement dans le budget, en raison de la non finalisation des conventions y afférentes.

L'effet conjugué de ces facteurs ainsi que d'autres évolutions au niveau des recettes, commandent la révision du budget, objet du présent collectif 2013.

Ainsi, au titre des dépenses, en lieu et place du retrait des projets dont le financement était adossés aux ressources immédiates du Groupe Consultatif, sont intégrés dans le budget, de nouveaux projets dont les conventions de financement ont été signées en cours d'année et qui ont un degré de maturité avancé.

En outre, le projet de loi de finances rectificative 2013 reflète le relèvement des crédits de certains projets en cours, en rapport avec la bonne évolution de leur exécution. De même, il prend en compte l'ajustement des crédits au niveau des besoins réels des services et certaines activités importantes non dotées.

Au niveau du service de la dette publique, il retrace la révision à la baisse des échéances, liée principalement à l'ajournement en 2012, de l'émission des coupons de titres publics dont le remboursement des intérêts avait été anticipé dans le budget initial. Cette réduction du service de la dette publique s'explique également par les gains sur la variation de taux de change du dollar enregistrée lors du règlement des échéances des premiers mois de l'année.

Au titre des ressources, les prévisions sont ajustées au regard de l'évolution récente de la conjoncture économique et financière. Ainsi, est reflété dans les projections, l'impact de la baisse de la production de cacao et du prix sur le marché international. Ces ajustements

prennent également en compte la révision à la baisse du prix de cession de la part gaz-État du champ CI-26 (CNR). En outre, ce budget modificatif intègre la suspension de la mise en œuvre de la taxe sur le profit additionnel minier en attendant la finalisation du nouveau Code Minier.

Toutefois, les prévisions de recettes non fiscales sont relevées avec notamment la signature de nouveaux contrats pétroliers générant des droits au profit de l'État. Le relèvement des droits de concession de certaines parcelles du domaine public portuaire, contribue également à la révision à la hausse des objectifs de recettes non fiscales.

Par ailleurs, ce collectif permet de prendre en compte l'augmentation de l'appui budgétaire de la Banque Africaine de Développement (BAD), résultant des annonces faites lors du Groupe Consultatif.

Enfin, pour couvrir l'ensemble des besoins prioritaires tout en prenant en compte la nécessité d'assurer la soutenabilité de la dette, le niveau des interventions de l'État sur le marché monétaire et financier est relevé de 6% par rapport à son montant initial dans le budget.

Ces modifications sont en cohérence avec les objectifs révisés du programme économique et financier en cours et se traduisent par une hausse globale nette de **69 197 848 472 FCFA** portant le niveau de budget à **3 883 769 758 228 FCFA** contre 3 814 571 909 756 FCFA initialement prévus.

Première partie : Nouvel Équilibre Financier du Budget de l'État

Article 1er: Équilibre

Le budget de l'État pour la gestion 2013, suite aux modifications opérées, s'équilibre en recettes et en dépenses, à **3 883 769 758 228 FCFA** après consolidation du transfert des ressources des Comptes Spéciaux du Trésor au Budget Général, pour un montant de **659 000 000 FCFA**.

Deuxième partie : Ressources et charges du Budget de l'État

Article 2 : dispositions relatives aux ressources

Les ressources du Budget Général pour l'année 2013 s'établissent après modifications à **3 883 110 758 228 FCFA** avant consolidation avec celles reçues des Comptes Spéciaux du Trésor pour un montant de **659 000 000 F CFA**.

Après consolidation du transfert des ressources des comptes spéciaux du Trésor au budget général, les ressources du budget de l'État au titre de l'année 2013, s'établissent après modifications à **3 883 769 758 228 FCFA**.

Les ressources du Budget de l'État pour l'année 2013 après modifications, se répartissent comme suit :

I. RESSOURCES DU BUDGET GENERAL (montants en francs CFA)	Budget initial	Modifications	Collectif 2013
Recettes intérieures	3 110 184 076 863	45 269 923 750	3 155 454 000 613
- Recettes fiscales	2 280 045 076 863	-39 568 356 250	2 240 476 720 613
BIC hors pétrole	188 985 076 863	14 923 137	189 000 000 000
BIC pétrole et gaz	140 200 000 000	-13 769 000 000	126 431 000 000
<i>dont gaz imputé</i>	55 600 000 000	-12 600 000 000	43 000 000 000
TVA (hors part secteur électricité)	228 500 000 000		228 500 000 000
Droits d'enregistrement et de timbres	61 600 000 000	-4 400 000 000	57 200 000 000
<i>dont Droits d'enregistrement café-cacao</i>	24 900 000 000	-4 400 000 000	20 500 000 000
Taxe d'exploitation de pétrole et de gaz	60 100 000 000	-5 900 000 000	54 200 000 000
Impôts sur revenus et salaires	265 900 000 000	12 000 000 000	277 900 000 000
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	53 000 000 000	2 516 720 613	55 516 720 613
Taxe sur les télécommunications	20 500 000 000		20 500 000 000
Taxe sur caoutchouc	19 300 000 000		19 300 000 000
Taxe sur le profit additionnel minier	30 000 000 000	-30 000 000 000	
Taxes à l'importation sur produits pétroliers	136 000 000 000		136 000 000 000
Taxes à l'importation hors produits pétroliers (hors SGS, PCS et PCC)	710 600 000 000		710 600 000 000
Taxes à l'exportation	260 000 000 000		260 000 000 000
Autres recettes	105 360 000 000	-31 000 000	105 329 000 000
- Recettes non fiscales	70 139 000 000	38 138 280 000	108 277 280 000
<i>dont Dividendes</i>	14 543 000 000	2 600 000 000	17 143 000 000
Revenus du domaine	15 000 000 000	26 538 280 000	41 538 280 000
Bonus de signature		9 000 000 000	9 000 000 000
- Emprunts sur marché monétaire et financier	760 000 000 000	46 700 000 000	806 700 000 000
Emprunts obligataires			184 800 000 000
Bons du Trésor			211 900 000 000
Obligations du Trésor			410 000 000 000
Ressources extérieures	703 728 832 893	23 927 924 722	727 656 757 615
- Recettes extérieures d'appuis budgétaires	253 313 160 000	8 900 000 000	262 213 160 000
Emprunts programmes	115 500 000 000	8 900 000 000	124 400 000 000
<i>dont Emprunts auprès de la Banque Africaine de Développement</i>	15 400 000 000	8 900 000 000	24 300 000 000
Dons programmes	137 813 160 000		137 813 160 000
<i>dont Appui budgétaire de l'UE</i>	39 419 160 000		39 419 160 000
- Recettes extérieures sur projets	450 415 672 893	15 027 924 722	465 443 597 615
Total des ressources du Budget Général :	3 813 912 909 756	69 197 848 472	3 883 110 758 228
II. RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (montants en francs CFA)	659 000 000		659 000 000
- Recettes à transférer des Comptes Spéciaux au Budget général	659 000 000		659 000 000
Total des Comptes Spéciaux du Trésor :	659 000 000		659 000 000
III. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (montants en francs CFA)			
Total du Budget Général consolidé	3 813 912 909 756	69 197 848 472	3 883 110 758 228
Total des Comptes Spéciaux du Trésor	659 000 000		659 000 000
Total des ressources du Budget de l'Etat :	3 814 571 909 756	69 197 848 472	3 883 769 758 228

Article 3 : Dispositions relatives aux charges : Autorisations d'engagement

Pour l'exécution de son programme de Gouvernement au titre de l'année 2013, le Président de la République dispose d'autorisations d'engagement qui s'élèvent après modifications, à la somme de **3 883 269 758 228 FCFA** pour le Budget de l'Etat, y compris **659 000 000 FCFA** de dépenses sur transfert de ressources des Comptes Spéciaux du Trésor au Budget Général.

Ces autorisations d'engagement se répartissent comme suit :

I - DEPENSES DU BUDGET GENERAL (montants en francs CFA)	Budget initial	Modifications	Collectif 2013
Titre 1 : Dette publique	1 025 876 394 911	-41 613 667 789	984 262 727 122
Dette Intérieure	759 480 018 391	-34 275 401 869	725 204 616 522
dont Remboursement de titres publics	617 403 916 896	-30 296 758 393	587 107 158 503
Remboursement Dettes Consolidées/Ex-EECI	2 146 188 638	-1 330 939 060	815 249 578
Fournisseurs dette titrisée	17 762 387 500	-6 672 325 000	11 090 062 500
Dette consolidée Fonds National des télécommunications	2 064 688 790	-2 064 688 790	
Dette Extérieure	266 396 376 520	-7 338 265 920	259 058 110 600
Titre 2 : Dépenses ordinaires	1 761 139 434 039	-19 361 594 935	1 741 777 839 104
Dépenses de personnel	1 038 858 481 674	250 000 000	1 039 108 481 674
Abonnement	48 141 416 866		48 141 416 866
Autres dépenses ordinaires	674 139 535 499	-19 611 594 935	654 527 940 564
Subventions et transferts	328 718 847 870	-42 223 148 428	286 495 699 442
dont Subvention d'équilibre au secteur électricité	50 500 000 000	-18 200 000 000	32 300 000 000
Fonds de réserves café cacao	30 000 000 000	-28 000 000 000	2 000 000 000
Dotation pour CEI locales		1 000 000 000	1 000 000 000
Dotation pour des nouveaux Districts		2 400 000 000	2 400 000 000
Dépenses post crise	7 600 000 000	20 000 000 000	27 600 000 000
Autres dépenses de fonctionnement	337 820 687 629	2 611 553 493	340 432 241 122
Titre 3 : Dépenses d'investissement	1 027 056 080 806	130 173 111 196	1 157 229 192 002
- sur financement intérieur	576 640 407 913	115 145 186 474	691 785 594 387
Grand travaux	24 000 000 000	-24 000 000 000	
Rémunération SAGEM		6 000 000 000	6 000 000 000
Construction du barrage de Soubé	750 000 000	26 500 000 000	27 250 000 000
Fonds d'études	10 000 000 000	-5 000 000 000	5 000 000 000
Reformes et relances agro-industrielles	5 000 000 000	-3 000 000 000	2 000 000 000
Souscription au capital de AIR CÔTE D'IVOIRE	6 000 000 000	1 900 000 000	7 900 000 000
Dotation des opérations des nouveaux Districts		3 600 000 000	3 600 000 000
Autres investissements	530 890 407 913	109 145 186 474	640 035 594 387
- sur financement extérieur	450 415 672 893	15 027 924 722	465 443 597 615
Emprunts projets	302 666 727 858	27 216 100 974	329 882 828 832
dont construction du barrage de Soubé	30 000 000 000	86 897 000 000	116 897 000 000
Dons projets	147 748 945 035	-12 188 176 252	135 560 768 783
Total du Budget Général :	3 814 071 909 756	69 197 848 472	3 883 269 758 228
II DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (montants en francs CFA)	659 000 000		659 000 000
- Transfert de ressources au Budget Général	659 000 000		659 000 000
III DEPENSES CONSOLIDEES DU BUDGET GENERAL (montants en francs CFA)			
Total du Budget Général	3 814 071 909 756	69 197 848 472	3 883 269 758 228
Total des Comptes Spéciaux du Trésor	659 000 000		659 000 000
Correction pour double comptabilisation	-659 000 000		-659 000 000
Total du Budget de l'Etat :	3 814 071 909 756	69 197 848 472	3 883 269 758 228

Article 4 : Dispositions relatives aux charges : Crédits de Paiement

Pour l'exécution de son programme de Gouvernement au titre de l'année 2013, le Président de la République dispose des crédits de paiement qui s'élèvent après modifications, à la somme de **3 883 769 758 228 FCFA** pour le Budget de l'État, y compris **659 000 000 FCFA** de dépenses sur transfert de ressources des Comptes Spéciaux du Trésor au Budget Général.

Ces crédits de paiement se répartissent comme suit :

I- DEPENSES DU BUDGET GENERAL (montants en francs CFA)	Budget initial	Modifications	Collectif 2013
Titre 1 : Dette publique	1 025 876 394 911	-41 613 667 789	984 262 727 122
Dette Intérieure	759 480 018 391	-34 275 401 869	725 204 616 522
dont Remboursement de titres publics	617 403 916 896	-30 296 758 393	587 107 158 503
Remboursement Dettes Consolidées /Ex-EECI	2 146 188 638	-1 330 939 060	815 249 578
Fournisseurs dette titrisée	17 762 387 500	-6 672 325 000	11 090 062 500
Dette consolidée Fonds National des télécommunications	2 064 688 790	-2 064 688 790	
Dette Extérieure	266 396 376 520	-7 338 265 920	259 058 110 600
Titre 2 : Dépenses ordinaires	1 761 639 434 039	-19 361 594 935	1 742 277 839 104
Dépenses de personnel	1 038 858 481 674	250 000 000	1 039 108 481 674
Abonnement	48 141 416 866		48 141 416 866
Autres dépenses ordinaires	674 639 535 499	-19 611 594 935	655 027 940 564
Subventions et transferts	328 718 847 870	-42 223 148 428	286 495 699 442
dont Subvention d'équilibre au secteur électricité	50 500 000 000	-18 200 000 000	32 300 000 000
Fonds de réserves café cacao	30 000 000 000	-28 000 000 000	2 000 000 000
Dotation pour CEI locales		1 000 000 000	1 000 000 000
Dotation pour des nouveaux Districts		2 400 000 000	2 400 000 000
Dépenses post crise	7 600 000 000	20 000 000 000	27 600 000 000
Autres dépenses de fonctionnement	338 320 687 629	2 611 553 493	340 932 241 122
Titre 3 : Dépenses d'investissement	1 027 056 080 806	130 173 111 196	1 157 229 192 002
- sur financement intérieur	576 640 407 913	115 145 186 474	691 785 594 387
Grand travaux	24 000 000 000	-24 000 000 000	
Rémunération SAGEM		6 000 000 000	6 000 000 000
Construction du barrage de Soubré	750 000 000	26 500 000 000	27 250 000 000
Fonds d'études	10 000 000 000	-5 000 000 000	5 000 000 000
Reformes et relances agro-industrielles	5 000 000 000	-3 000 000 000	2 000 000 000
Souscription au capital de AIR CÔTE D'IVOIRE	6 000 000 000	1 900 000 000	7 900 000 000
Dotation des opérations des nouveaux Districts		3 600 000 000	3 600 000 000
Autres investissements	530 890 407 913	109 145 186 474	640 035 594 387
- sur financement extérieur	450 415 672 893	15 027 924 722	465 443 597 615
Emprunts projets	302 666 727 858	27 216 100 974	329 882 828 832
dont construction du barrage de Soubré	30 000 000 000	86 897 000 000	116 897 000 000
Dons projets	147 748 945 035	-12 188 176 252	135 560 768 783
Total du Budget Général:	3 814 571 909 756	69 197 848 472	3 883 769 758 228
II DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (montants en francs CFA)	659 000 000		659 000 000
- Transfert de ressources au Budget Général	659 000 000		659 000 000
III DEPENSES CONSOLIDEES DU BUDGET GENERAL (montants en francs CFA)			
Total du Budget Général	3 814 571 909 756	69 197 848 472	3 883 769 758 228
Total des Comptes Spéciaux du Trésor	659 000 000		659 000 000
Correction pour double comptabilisation	-659 000 000		-659 000 000
Total du Budget de l'Etat :	3 814 571 909 756	69 197 848 472	3 883 769 758 228